

Une structure prédicative sans copule

Viviane Déprez et Marie-Thérèse Vinet

Volume 22, numéro 1, 1992

Constructions réduites

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602752ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602752ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Déprez, V. & Vinet, M.-T. (1992). Une structure prédicative sans copule. *Revue québécoise de linguistique*, 22(1), 11–43. <https://doi.org/10.7202/602752ar>

Résumé de l'article

Le but de cet article est de discuter la structure des constructions prédicatives sans copule du créole haïtien. Nous cherchons à établir la nature et la fonction du **se**, un élément qui apparaît dans les constructions prédicatives à prédicat nominal. Nous montrons que cette forme est une tête fonctionnelle de type aspectuel dont le rôle est celui d'un élément de liaison qui permet de légitimer des prédicats DP. L'absence obligatoire du **se** avec les prédicats adjectivaux ou verbaux est liée à l'hypothèse proposée suivant laquelle la tête d'un prédicat de type verbal peut s'associer par mouvement à la tête fonctionnelle qui sert à légitimer la prédication syntaxique.

Nous proposons que **se** est en fait un élément composite qui se subdivise en deux sous-parties, **s** et **e** rassemblées au niveau phonologique.

L'un des avantages importants de cette analyse est de rendre compte de l'incompatibilité du **se** avec un sujet pronominal simple lorsque d'autres formes flexionnelles sont présentes.

Enfin une brève étude comparative des constructions prédicatives de l'hébreu et de l'arabe marocain souligne l'universalité de certains aspects de ces constructions et de l'analyse proposée.

UNE STRUCTURE PRÉDICATIVE SANS COPULE*

Viviane Déprez

Marie-Thérèse Vinet

1. Introduction

Dans de nombreuses langues et notamment dans les langues indo-européennes, la copule apparaît sous la forme d'un verbe. D'une façon générale, le verbe copule permet d'établir un lien entre le sujet et le prédicat en plus de conférer à la phrase des indications sur le temps, l'aspect ou encore la personne. Mais comme l'ont montré Benveniste (1966) et plusieurs autres, des catégories lexicales distinctes du verbe copule peuvent également jouer une partie de ce rôle.

Le but de cet article est de discuter la structure sous-jacente des constructions prédicatives dans plusieurs grammaires. Notre étude porte essentiellement sur le créole haïtien (désormais CH), mais nous aborderons aussi les constructions prédicatives de l'hébreu et de l'arabe marocain (désormais AM). Nous cherchons à établir un lien entre les différentes constructions prédicatives observées dans ces grammaires en prenant pour base un modèle qui présuppose la projection de diverses têtes fonctionnelles selon le schéma X', Chomsky (1986, 1989) et Pollock (1989). Nous suggérons que la représentation de la copule dans une grammaire universelle est toujours localisée au niveau des catégories fonctionnelles telles que le Temps, l'Accord (AGRs ou AGRO) et l'Aspect, en tenant compte de la projection E

* Nous remercions notre informatrice Marie-Denise Sterlin pour le créole haïtien, Elan Hazout pour l'hébreu et Chakib Mérizak pour l'arabe marocain. Nous remercions également Abdelkader Fassi Fehri pour des commentaires pertinents sur une version antérieure de cet article ainsi que deux personnes lectrices anonymes de cette revue. Cette recherche a été partiellement subventionnée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (Vinet 410-91-1067).

proposée par Laka (1990), qui groupe les éléments négatifs et affirmatifs présents dans diverses langues sous une seule projection.

Les grammaires que nous étudions ici présentent deux points communs. On note, d'une part, l'absence de copule apparente dans certaines de ces constructions et, d'autre part, la présence d'un élément qui a souvent été analysé comme un pronom lorsque le prédicat est nominal. L'analyse que nous proposons pour ces constructions prédicatives porte sur ces ressemblances.

Ce phénomène est illustré par le paradigme (1) pour le CH et par les paradigmes (2) et (3) pour l'AM et l'hébreu respectivement. En CH, les constructions prédicatives au temps présent sont généralement formées sans la présence d'une copule, voir (1a). Toutefois, lorsque le prédicat est un NP, la présence du morphème *se* est obligatoire.

- (1) a. Jan/li (*se) malad/nan lekol
 Jean/il/elle SE malade/dans l'école
 Jean/il/elle est malade/est dans l'école
- b. Jan/li *(se) yon dokte
 Jean/il/elle SE un médecin
 Jean/il/elle est médecin

Se est de ce fait comparable à l'élément de type pronominal (dit élément H, Rapoport 1986), qui apparaît dans les constructions copulatives de langues telles que l'hébreu ou l'arabe marocain, voir Vinet (1989). On remarque en effet qu'en AM et en hébreu, les formes pronominales H, *huwa* en AM et *hu* en hébreu, ne sont obligatoires que lorsque le prédicat est un NP, comme en (2b) et en (3):

- (2) a. Ahmed (*huwa) mrid
 Ahmed H malade (Ahmed est malade)
- b. Ahmed *(huwa) l-mudir
 Ahmed H le directeur (Ahmed est le directeur)
- (3) a. ani hu ha-more (Rapoport 1986)
 Je H3m/s le professeur (Je suis le professeur)
- b. *ani ha-more
 Je le professeur (Je suis le professeur)

Même si, comme nous l'observerons, les données ne présentent pas toujours exactement des faits parallèles d'une grammaire à l'autre, notre analyse cherche avant tout à rendre compte de leurs points communs.

Nous exposons tout d'abord, dans la section qui suit, le modèle théorique qui sous-tend une subdivision de INFL en catégories fonctionnelles séparées. Le mécanisme d'ensemble en est connu, mais le détail, adapté ici à la grammaire du CH, mérite d'en être exposé de façon plus précise. Dans la section 3, nous analysons la nature de *se* dans la grammaire du CH. Dans la section 4, nous illustrons une complémentarité distributionnelle apparente entre la forme *se* et les formes de la négation *pa* et du temps *te*. Nous montrons par ailleurs, que lorsque cette complémentarité semble rompue, *se* entre alors en distribution complémentaire avec les sujets. La section 5 expose la similarité observée entre les faits de l'arabe marocain et ceux du CH. Nous comparons les données de l'hébreu israélien et du CH dans la section 6. Enfin, la section 7 résume brièvement les points les plus importants de notre recherche.

2. La structure de INFL

Les travaux des années 70 ont démontré la nécessité de postuler dans la structure phrastique de base l'existence d'un noeud flexionnel qui est une projection distincte du prédicat verbal. Les travaux récents ont montré l'intérêt de subdiviser ce noeud unique en projections distinctes représentant chacune une catégorie fonctionnelle différente. Le nombre, l'ordre et la nature exacte de ces catégories font toujours l'objet de questions à résoudre et sont en ce moment le sujet de recherches intenses. Rappelons, entre autres, que Pollock (1989) a proposé une structure où la projection de AGR est interne à T (TP AGRP) contrairement à Chomsky (1989) et Belletti (1991) qui ont plutôt mis de l'avant la structure AGRs T AGRO. D'autres linguistes, Tenny (1987), Fassi Fehri (1989), Belletti (1991), entre autres, ont par ailleurs proposé une projection maximale d'ASPECT tandis que Kitagawa (1986), Ouhalla (1988), Kayne (1989) et Zanuttini (1990) ont proposé l'existence de NEGP dans différentes langues et Laka (1990), d'après une suggestion de Pollock (1989), a défendu l'existence d'un noeud NEGP ou plus exactement E.

Le créole, en tant que langue non flexionnelle, est particulièrement intéressant en ce que l'on peut penser qu'il présente les catégories fonctionnelles «à nu». Ainsi, Piou (1982) notait déjà que les particules de négation, de temps, d'aspect de

Quand les particules sont présentes, la montée est bloquée et le verbe reste dans sa position de base. De façon parallèle, en français, le verbe ne monte dans T que si T n'est pas occupé par un auxiliaire.

3. Les constructions prédicatives

Dans cette section, nous montrons que l'analyse en projections fonctionnelles séparées, exposée dans la section précédente, permet de rendre compte des constructions prédicatives en CH. Nous posons plus loin que cette structure permet également de rendre compte de faits comparables en hébreu et en AM.

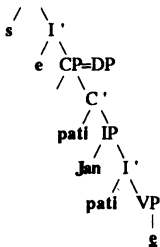
On sait que lorsque les prédicats sont des VP, AP ou PP, se n'est jamais possible en surface².

- (5) a. Jan (*se) pati
 Jean SE partir/Jean est parti

² Cette généralisation semble toutefois contredite par l'apparition du se dans les constructions à clivage du prédicat où le se semble alors apparaître avec un prédicat de type verbal:

- i) a. se intelijan, Jan intelijan
 Jean est intelligent
 b. se pati, Jan pati
 Jean est parti

Dans un article en développement basé sur notre présentation à GLOW (Déprez & Vinet 1992), nous proposons une analyse de ces faits non seulement compatible avec l'analyse du se présentée ici (voir plus bas, section 3) mais qui, en quelque sorte, lui apporte une confirmation supplémentaire. À la suite de Lumsden (1990), nous proposons que les constructions clivées sont des constructions subordinatives qui comportent deux phrases, l'une avec se et l'autre qui est un prédicat. La structure proposée est la suivante:



En bref, nous proposons que dans ces constructions se est associé avec un prédicat qui est une phrase entière ou plus exactement un CP. C'est-à-dire qu'à la différence de Lumsden (1990), nous posons que le prédicat redoublé se trouve non pas dans la phrase matrice avec le se mais plutôt dans la tête du complémenteur de la phrase enchâssée. Cette proposition a divers avantages que nous ne pouvons détailler ici. Le parallèle entre la distribution du se dans les constructions prédicatives et les constructions clivées est désormais évident. Dans les premières, se sert à légitimer un prédicat DP, dans les secondes un prédicat CP. Étant donné le parallèle entre DP et CP en CH, parallèle qui a été souligné de façon claire par Lefebvre et Massam (1988), la présence du se dans les clivées n'est plus surprenante, elle est en fait attendue.

- b. Jan (*se) bel
Jean SE beau/Jean est beau
- c. Mari (*se) nan lekol
Marie SE à l'école/Marie est à l'école

Que *se* n'apparaisse pas avec des VP montre que ce n'est pas un auxiliaire et que, de ce fait, il diffère d'un élément tel que *te* qui peut apparaître indistinctement avec tous les types de prédicats. Le fait que *se* n'apparaisse pas avec les adjectifs ou les PP suggère de surcroît que *se* ne peut être pleinement comparé à une copule verbale comme le verbe être du français. Lorsque nous considérons les constructions prédicatives du CH, deux questions se posent de prime abord:

A) Pourquoi *se* est-il possible et obligatoire avec des prédicats nominaux et impossible avec les autres types de prédicats?

B) Quelle est la nature du *se*?

Lumsden (1990) a proposé que *se* est un élément fonctionnel. Cette hypothèse nous semble essentiellement correcte. Toutefois, si, comme nous le supposons, la structure de INFL est subdivisée, la question qui se pose est de savoir de quel type d'élément fonctionnel il s'agit. Nous reviendrons sur cette question dans la section suivante. Admettons pour le moment que *se* est un élément fonctionnel et tournons-nous vers la question (A). Pour répondre à cette question, Lumsden & Lefebvre (1989) ont proposé que les adjectifs sont comparables à des verbes en CH et peuvent comme eux monter dans INFL. Nous pensons que cette hypothèse est essentiellement correcte. Il est admis que les verbes sont des prédicats par excellence. On peut dire en quelque sorte que ce sont des prédicats primitifs. En ce qui concerne les adjectifs, toutefois, on peut penser que pour devenir prédicats, ils doivent s'associer avec une projection fonctionnelle, selon l'idée de Fassi Fehri (1991) qui analyse la dérivation des adjectifs et des participes en arabe et montre comment ces éléments se rapprochent des verbes. Les adjectifs, qui ne constituent pas des formes lexicales atomiques dans cette grammaire, sont composés d'une racine verbale et d'un affixe qui s'associe à V pour former Vaspect³. De façon paral-

³ L'idée qui reste à formuler de façon plus précise est que toute racine lexicale peut devenir prédicative par association avec une projection fonctionnelle. Voir, par exemple, la dérivation de «John shelved his books» à partir de «John put his books on the shelf», Hale & Keyser (1989).

lèle, nous supposons que les têtes adjectivales en CH montent dans la tête de ASP et demeurent dans cette position dans une structure telle que la suivante⁴:

- (6) AGRP [Jan TP [te ASPP [intelijan_i PRED [t_i]]]]
Jean était intelligent

Cette analyse rend compte de façon immédiate de l'absence d'éléments aspectuels tels que *fèk*, *sot*, *fin*, etc. «*Jan fin intelijan» (Jean ASP intelligent) dans les constructions prédicatives tout en permettant l'expression du temps. La question qui se pose ensuite est de savoir pourquoi un prédicat nominal ne peut, comme les autres types de prédicats, devenir un prédicat primitif en s'associant avec une catégorie fonctionnelle? S'agit-il d'une impossibilité inhérente à la catégorie N ou d'un principe plus général? Dans ce qui suit, nous proposons que cette distinction résulte en fait du principe des catégories vides et non pas de la catégorie lexicale du type de prédicat. Rappelons que Abney (1987), Fukui & Speas (1986) et Lumsden (1990) ont proposé que les NP sont dominés par une catégorie fonctionnelle DP dont la tête est le déterminant, établissant ainsi un parallèle entre la structure des NP et celle de la phrase. Couplée avec l'hypothèse du mouvement, cette analyse fournit une réponse intéressante à la restriction contre la montée des prédi-

⁴ Se est également absent avec les PP locatifs. Pour ces cas, on peut supposer que c'est la tête prépositionnelle qui monte dans ASP. Il y a un certain nombre de parallèles entre les verbes et les prépositions en CH. Notons tout d'abord qu'une préposition, comme un verbe, assigne un rôle thématique à son complément. Elle peut, de surcroît, apparaître dans le même environnement que les verbes. En effet, Lefebvre & Riiter (1990) ont observé que certaines prépositions dont les locatives peuvent apparaître dans les structures à redoublement du prédicat:

- (i) a. Amba sak la ap amba tab fe m pa kapab longe pye m
Le fait que le sac est sous la table m'empêche d'allonger mes pieds
b. Amba sak la ap amba tab la m ap vole l
Dès que le sac sera sous la table, je le volerai

Par ailleurs, le CH présente des constructions sérielles où le second verbe joue clairement le rôle d'indicateur de direction ou de location:

- (ii) a. Jan pote poul yo ale nan mache
Jean a ramené la poule du marché
b. Jan pote poul yo vini nan mache
Jean a amené la poule au marché

Notons toutefois que la distribution du se avec les prédicats prépositionnels n'est pas uniforme. Certains PP comme les locatifs, ne le permettent pas. D'autres, comme ceux de l'exemple (iii) l'exigent.

- (iii) a. Mari se tankou sèm
Marie est comme ma soeur
b. Liv la se pou mwen
Le livre est à moi

Il est possible que ce qui est en jeu ici est le statut de la tête prépositionnelle. Certaines prépositions comme les prépositions locatives ont une signification intrinsèque. D'autres sont peut-être des marqueurs soit de Cas, soit d'un théta-rôle particulier. On pourrait alors penser que selon leur statut, les prépositions sont soit des projections lexicales assignatrices de rôles thématiques, soit des projections fonctionnelles. Dans ce dernier cas, leur montée dans la tête d'une catégorie fonctionnelle ne pourrait dériver un prédicat plausible. Ceci expliquerait alors la nécessité du se. En tout état de cause, l'apparition du se avec certaines prépositions renforce l'hypothèse développée ici que ce n'est pas la nature catégorielle d'un prédicat qui gouverne l'apparition du se dans les exemples en (iii) mais bien des principes plus généraux.

cats nominaux dans ASP. En effet, si D est une tête, la tête nominale ne pourra pas monter dans ASP sans violer la contrainte sur les mouvements de tête à tête (HMC)⁵, c'est-à-dire ECP. Rappelons que la HMC impose une restriction locale stricte sur les processus de mouvement de tête. La trace doit toujours être gouvernée par la tête déplacée et la présence d'une autre tête suffit à bloquer ce gouvernement. De ce fait, la configuration (7) où le N est monté dans la tête aspectuelle est exclue par un principe général de la grammaire⁶:

$$(7) \quad *_{ASP} [N_i DP [D_{NP} [t_i]]]$$

Que se passe-t-il alors pour les DP dans les constructions prédicatives? Puisque la tête nominale ne peut s'associer avec une tête fonctionnelle par mouvement, un DP doit être légitimé en tant que prédicat de façon différente. Nous proposons que c'est là précisément le rôle du *se*. Supposons que le *se* soit généré dans ASP permettant ainsi de transformer une phrase nominale en une phrase prédicative. En ce sens, le *se* fonctionne ici comme une copule, c'est-à-dire un élément de liaison qui permet la prédication. En résumé, nous avons donc deux situations possibles: soit la tête du prédicat peut s'associer à une projection fonctionnelle par montée et, dans ce cas la prédication peut s'effectuer sans élément de liaison, soit la tête ne peut monter dans la catégorie fonctionnelle en raison de ECP et dans ce cas, la prédication doit être légitimée par un élément de liaison, le *se*. L'hypothèse de la montée du prédicat dans une projection fonctionnelle rend compte de façon immédiate de l'absence de *se* avec les adjectifs et de sa présence obligatoire avec les DP.

Étant donné que la montée d'un prédicat nominal dans une tête aspectuelle n'est pas due au type de catégorie, mais plutôt au principe des catégories vides, notre analyse fait une prédiction intéressante: en l'absence de D, la montée d'une tête nominale devrait être possible. Ceci se vérifie ainsi que le démontre l'apparente optionalité de *se* dans les exemples suivants:

- (8) a. Jan ak Mari dokte
 b. Jan ak Mari se dokte
 Jean et Marie sont médecins

⁵ Voir Travis (1984), Baker (1988) et Chomsky (1986).

⁶ En vue de l'analyse que nous proposons, on peut se demander pourquoi une dérivation qui déplacerait la tête nominale d'abord dans le D, ensuite dans la tête aspectuelle, est exclue. Nous faisons ici référence aux travaux de Grimshaw (1991) qui conçoit les catégories fonctionnelles comme des projections étendues associées à des catégories lexicales. Ce système ne permet pas la fusion d'une catégorie fonctionnelle reliée au système nominal et d'une

Dans le premier cas, nous pouvons supposer qu'il n'y a pas de D et que le N est libre de monter dans ASP. Dans le second cas, on peut supposer la présence d'un D vide qui empêche la montée du N. Dans ce dernier cas, la présence d'une tête D, même vide, suffit à bloquer le gouvernement de la trace. Il semblerait que la grammaire du CH comprend des têtes D lexicales, comme *yon* en (1b), et des têtes D structurellement présentes mais phonétiquement nulles, comme en (8b). Voir Lumsden (1990) pour une hypothèse semblable. Les exemples suivants notés par Pompilus (1978) apportent une confirmation empirique à cette hypothèse:

- (9) a. *Nou se malad*
 Nous sommes des malades
- b. *Nou malad*
 Nous sommes malades

Pompilus note que les exemples de (9) se distinguent clairement quant à leur interprétation. Dans (9a), *malad* est interprété comme un nom quantifié ainsi que le reflète la traduction en français. Il y a ici un D vide qui correspond à l'article indéfini pluriel. Dans le second exemple, *malad* est un prédicat et il n'y a pas de déterminant vide.

En résumé, nous avons proposé que le *se* est un élément fonctionnel généré dans la tête ASP qui sert à légitimer un prédicat qui ne peut s'associer avec une projection fonctionnelle par montée. Ceci suggère en fait que la relation de prédication est en quelque sorte toujours médiatisée par une projection fonctionnelle de type flexionnelle, que celle-ci soit ou non visible en surface. En CH cette médiatisation fonctionnelle est soit masquée par le mouvement de la tête du prédicat, soit lexicalement réalisée quand la montée n'est pas possible.

Notre analyse se trouve ainsi reliée à l'idée fondamentale de la grammaire générative qui fait du noeud flexionnel INFL la tête de la proposition et donc, en quelque sorte, le noeud qui effectue syntaxiquement la prédication. Nous proposons que le mouvement de tête à tête peut satisfaire la médiatisation fonctionnelle nécessaire à la réalisation syntaxique de la prédication⁷.

catégorie fonctionnelle reliée au système verbal. Ceci exclut le mouvement d'une tête D dans une catégorie fonctionnelle comme ASP.

⁷ Ceci suggère une explication plus générale de la distinction entre les langues qui requièrent une copule et les langues dans lesquelles les constructions prédicatives n'ont pas de copule. Il semblerait que dans les premières, les prédicats autres que les verbes ne puissent pas s'associer à une projection fonctionnelle par mouvement. De ce fait, la

4. La distribution de SE

Dans la section précédente nous avons proposé que le *se* est un élément fonctionnel de type aspectuel qui intervient pour légitimer les DP prédicatifs pour lesquels la montée n'est pas possible. Dans cette section, nous nous proposons de motiver la position de *se* dans ASPP plutôt que dans une autre catégorie fonctionnelle. Comme nous tentons de le montrer, cette hypothèse est en partie justifiée par la distribution du *se* en rapport avec les autres éléments flexionnels de la phrase. Comme nous le verrons, cette distribution est complexe. Elle nous conduira en fait à postuler deux sous-parties, *s* et *e* rassemblées non pas au niveau syntaxique mais au niveau phonologique. Par cette proposition, nous opérons un rapprochement qui peut sembler à priori par trop mimétique avec le *c'* et la copule du français, C'EST, qui est sans aucun doute la source lexicale du *se* haïtien. Mais comme nous le montrons, la motivation de cette subdivision n'est pas historique; elle découle des faits synchroniques de l'haïtien.

4.1 SE et YE

Plusieurs auteurs, Kihm (1989), Pompilus (1978), ont noté un rapport intéressant entre le *se* qui apparaît dans les structures prédicatives avec des prédicats nominaux et un autre élément flexionnel *ye* qui apparaît quand les prédicats nominaux sont déplacés par clivage, comme dans l'exemple (10):

- (10) *se yon dokte/pwofese li ye*
 C'est médecin/professeur qu'il/elle est

On note les parallélismes suivants. En premier lieu, tout comme le *se*, l'élément *ye* ne peut apparaître qu'avec des prédicats nominaux. Avec des prédicats

copule est nécessaire même avec les adjectifs. Dans les secondes, au contraire, le mouvement est possible et la copule n'est pas nécessaire. On pourrait supposer deux sources possibles à cette différence: soit les langues divergent quant à la nature de leurs projections fonctionnelles, soit elles diffèrent quant à la nature de leurs projections lexicales. En d'autres termes, soit c'est la catégorie fonctionnelle de l'aspect qui se réalise différemment dans les langues, soit les catégories lexicales d'adjectifs, etc. ne sont pas équivalentes. La vérification de telles hypothèses demanderait une étude poussée des catégories lexicales, ce qui, bien entendu, dépasse largement les limites de notre présent travail. Nous laissons donc cette question en suspens. Pour une analyse de l'absence de la copule dans une variété de grammaire du français, voir Vinet (1992).

adjectivaux, cette construction est impossible comme on peut le constater en (11a). Il faut en ce cas utiliser le redoublement du prédicat comme en (11b)⁸:

- (11) a. *se timid li ye
 b. timid li timid
 C'est timide qu'il est

Notons également que, de même que les prédicats nominaux «nus» semblent permettre se de façon optionnelle, on a ici aussi deux options pour ye:

- (12) a. se malad yo ye
 C'est des gens malades qu'ils sont
 b. Se malad yo malad
 C'est malades qu'ils sont

Ces deux options correspondent respectivement au cas où le prédicat est un DP avec une tête vide qui bloque la montée dans une tête fonctionnelle et au cas où il n'y a pas de DP, et la tête nominale peut alors directement s'associer avec la projection fonctionnelle, comme les adjectifs. Ainsi, la structure avec ye correspond au cas où se est présent et la structure de redoublement en (12b) à celle où se est absent. Les deux exemples en (12) reçoivent des interprétations différentes et sont parallèles à celles mentionnées en (9a) et (9b) ci-dessus.

De surcroît, Kihm (1989) a observé que ces deux formes sont en distribution complémentaire stricte. Ye n'apparaît que si le prédicat est déplacé, se que quand le prédicat est dans sa position de base:

- (13) a. *Jan ye yon dokte
 Jean est médecin
 b. *Yon dokte, li se
 Un médecin, il est

L'existence de ces parallélismes et de cette distribution complémentaire suggère en fait que se et ye ne sont qu'un seul et même élément. En effet, si ce n'était pas le cas, la grammaire du créole présenterait des redondances difficiles à expliquer. À la suite de Pompilus et de Kihm, nous adopterons donc cette hypothèse.

⁸ Voir Pompilus (1978, p. 75): «Le prédicat de l'énoncé Prédicat+ Sujet+ Copule ye ne doit pas être un syntagme adjectival. Quand un adjectif est mis en relief par sa place au début de l'énoncé, il est repris après le sujet».

Tournons-nous maintenant vers la seconde question posée dans l'introduction à savoir quel type de tête fonctionnelle cet élément représente. Notons en guise de préliminaire qu'en dépit des parallélismes mentionnés ci-dessus, *se* et *ye* semblent se comporter de façon différente quant à leur distribution avec les autres têtes fonctionnelles de la phrase. Comme nous le voyons en (14), l'ordre de *ye* est fixe. Il doit toujours suivre les morphèmes de la négation et du temps.

- (14) a. Se yon dokte li pa ye/ *...li ye pa
 b. Se yon dokte li te ye/ *...li ye te
 c. Se yon dokte li pa te ye/ *...li ye pa te
 SE un docteur il Neg Passé YE
 'C'est un docteur qu'il n'était pas'

De fait, cette distribution est exactement celle à laquelle on s'attend, si comme nous l'avons suggéré plus haut, l'élément *ye/se* est généré dans une tête aspectuelle:

- (15) ...AGRP [li NEGP [pa TP [te ASPP [ye]]]

La rigidité de cet ordre apporte donc une confirmation centrale à notre hypothèse. Par contraste, la distribution de *se* est apparemment très différente. Nous nous attachons à le décrire en détail dans les sections qui suivent où nous développerons une analyse qui rend compte de cette diversité tout en maintenant l'hypothèse que *se* et *ye* sont fondamentalement le même élément.

4.2 Une distribution complémentaire de SE avec la négation et les particules de Temps.

Dans certains des contextes où il est obligatoire, *se* au lieu de suivre comme *ye* la négation et la particule de temps semble entrer en distribution complémentaire avec elles, voir Damoiseau (1987), Déprez & Vinet (1991), entre autres. Ceci est illustré en (16):

- (16) a. li se yon dokte
 Il/elle est médecin
 b. li pa yon dokte/*li pa se yon dokte
 Il/elle NEG un médecin/il/elle NEG SE un médecin
 Il/elle n'est pas médecin

- c. li te yon dokte/*li te se yon dokte
 Il/elle Passé un médecin/il/elle Passé SE un médecin
 Il/elle était médecin

Soit **se**, soit **pa**, soit **te**, peut être présent, mais si **pa** ou **te** apparaissent avec **se**, la phrase est alors agrammaticale. Dans d'autres contextes, cette distribution complémentaire ne semble pas nécessaire mais de façon quelque peu surprenante, on constate alors que **se** précède la négation et le temps:

- (17) a. Jan se pa yon dokte
 Jean n'est pas médecin
- b. Jan sete yon dokte
 Jean SE T un médecin
 Jean était médecin

Notons par ailleurs que cette position du **se** n'est possible que lorsque le sujet est un NP. Elle est exclue quand le sujet est pronominal:

- (18) a. *li se pa yon dokte
 il/elle n'est pas médecin
- b. *li sete yon dokte
 il/elle était médecin

Observons que (17) et (18) ne diffèrent que dans le type catégoriel de leur sujet et non en fonction de leur prédicat. En (18), en effet, le sujet apparent est un pronom alors qu'en (17), il s'agit plutôt d'un NP. Comme nous le verrons ci-dessous, cette différence s'avère cruciale.

Le paradigme en (19) montre également que cette distribution complémentaire se retrouve avec des pronoms de nombre et de personne variés:

Pronom singulier de la première personne

- (19) a. mwen se frè ou
 Je SE frère ton (Je suis ton frère)
- b. mwen pa te frè ou
 Je Neg Passé frère ton (Je n'étais pas ton frère)
- c. *mwen se pa/te frè ou
 Je SE Neg/Passé frère ton

Pronom singulier de la deuxième personne

- a. ou se frè'm
 Tu SE frère mon (Tu es mon frère)
- b. ou pa te frè'm
 Tu Neg Passé frère mon (Tu n'étais pas mon frère)
- c. *ou se pa/te frè'm
 Tu SE Neg/Passé frère mon

Pronom pluriel de la troisième personne

- a. yo se zanmi yo
 ils/elles SE ami(e)s leurs (Ils/elles sont leurs ami(e)s)
- b. yo pa te zanmi yo
 ils/elles Passé ami leur (ils/elles étaient leurs ami(e)s)
- c. *yo se pa/te zanmi yo
 ils/elles SE Neg/passé ami leur

Les pronoms de toute personne et de tout nombre sont parfaitement acceptables dans les constructions copulatives qui contiennent soit *se* seul ou *pa/te*. C'est uniquement lorsque les deux formes sont présentes avec *se* que les phrases sont exclues.

En résumé, nous constatons d'une part que lorsque le sujet est un pronom, *se* semble entrer en distribution complémentaire avec la négation et le temps et d'autre part que lorsque le sujet est nominal, cette distribution complémentaire n'est plus nécessaire mais la position du *se* est inattendue. Dans le reste de cette section nous allons examiner chacun de ces faits tour à tour et en proposer une analyse compatible avec l'hypothèse développée ci-dessus qui unifie *se* et *ye* et suppose que cette catégorie fonctionnelle est la tête d'un noeud aspectuel. Les deux hypothèses centrales de notre proposition sont les suivantes. Premièrement, nous proposons que contrairement à *ye*, *se* est en fait un élément composite formé d'un élément *s* dont nous précisons la fonction et d'un élément *e*. En second lieu, nous proposons que ce dernier élément est une forme faible clitique ou réduite, équivalente à *ye* qui, lui, représente la forme forte du même élément. Pour éclaircir cette seconde hypothèse, il est utile de faire ici une brève comparaison avec la copule de l'anglais. On sait que la copule de l'anglais manifeste deux formes distinctes, l'une

faible et cliquique et l'autre forte et indépendante, respectivement illustrées en (20a) et (20b):

- (20) a. Mary's smart
b. Mary is smart

Comme de nombreux auteurs l'ont remarqué, seule la forme forte peut apparaître quand le prédicat d'une phrase copulative est déplacé:

- (21) a. *...and smart, Mary's too
b. ...and smart, Mary is too

Si, comme nous le suggérons, *e* est une forme faible et *ye* une forme forte, le parallélisme entre le contraste de (21) et les conditions d'apparition de *ye* en CH est pour le moins révélateur. Comme la copule de l'anglais, seule la forme forte de la tête aspectuelle peut apparaître en créole quand le prédicat est déplacé. Quand le prédicat est en place, par contre, la forme faible est attendue. Pour confirmer cette hypothèse, il nous reste toutefois à expliquer la distribution chaotique de *se*. Comme nous le verrons, celle-ci s'explique simplement si nous supposons que la première partie du *s* est un spécifieur dont la valeur peut changer selon son attachement à l'une ou l'autre des catégories fonctionnelles proposées.

Commençons par considérer l'apparente distribution complémentaire de *se* avec la négation et la particule de temps.

Laka (1990) a proposé à partir des faits du basque et de l'anglais qu'il existe une similarité syntaxique profonde entre l'expression de la Négation et celle de l'Affirmation, similarité qui va bien au-delà des phénomènes particuliers observés dans ces deux langues. Cette distribution complémentaire entre les deux formes l'amène à postuler une catégorie abstraite unique à valeur double, positive ou négative, la projection E (EP). Supposons qu'en créole la valeur positive de E puisse se réécrire *s(e)*. En d'autres termes, nous proposons d'analyser *s(e)* dans des exemples tels qu'en (19) comme une particule affirmative qui occupe la même position que la particule négative. De ce point de vue, la structure assignée aux constructions copulatives telles que (19a) se présente alors comme en (22):

- (22) AGRP [mwen agr E [s(e) TP [t ASP [t PRED [frè ou]]]]]

L'élément aspectuel faible *e* vient ici s'adjoindre par mouvement successif de tête à tête à *s* dans le Spec de E formant ainsi le *se* qui apparaît dans ces constructions. Notons que cette proposition vient résoudre de façon directe la question de la distribution complémentaire entre *se* et la négation *pa*. En effet, comme on ne s'attend pas à ce que la catégorie E puisse avoir simultanément une valeur positive et négative, alors *s(e)* est exclu lorsque *pa* est admis et vice versa. L'analyse proposée rend compte aussi de l'intuition rapportée par Damoiseau (1987) et par nos informateurs, suivant lesquels *se* dans des phrases telles que (19) est en quelque sorte incompatible avec la négation. Si, comme nous l'avancions, *s(e)* est une particule affirmative, alors son incompatibilité sémantique avec la négation coule de source.

Un argument indépendant à l'appui de l'hypothèse que *se* est une particule affirmative provient de l'interprétation des phrases interrogatives comme en (23):

- (23) Kisa ki se yon mèb?
Qu'est-ce qui est un meuble?

Dans l'exemple (23), le sujet de la construction copulative a été questionné et cette structure prend la forme (24):

- (24) CP [Kisa ki _iAGRP [_ti TP [s T ASP [e PRED [yon mèb]]]]]

Aux dires de nos informateurs, la présence de *se* impose une interprétation écho qui signifie ceci: «Quelle genre de chose est vraiment un meuble?» Il s'agit en fait d'une question qui demande une confirmation et non pas une information. Cette interprétation, bien entendu, n'est pas nécessaire là où *se* n'est pas présent:

- (25) Kisa ki bon krèyol la? (Koopman 1982)
Qu'est-ce que le bon créole?

Lorsque la particule de temps *te* est présente, on peut supposer qu'une fusion phonologique s'opère entre le *e* et *te*, ce qui a pour résultat que le *e* n'est pas visible. Notons, en effet, que d'après notre hypothèse, la forme faible *e* de la tête aspectuelle du créole est un clitique, ce qui force son attachement, du moins au niveau phonologique. Par ailleurs, comme cette forme est constituée d'une seule voyelle, nous pouvons nous attendre à ce que sa fusion avec une tête fonctionnelle *te* ou *pa* qui est en position non accentuée et qui comprend une voyelle entraîne tout simplement son effacement au niveau phonologique. Comme l'a montré Cadely (1990), la phonologie du CH manifeste diverses stratégies pour éviter le

hiatus, l'une d'entre elles étant l'effacement pur et simple d'une voyelle⁹. Nous supposons toutefois qu'en structure profonde, l'élément *e* est présent puisque, comme nous l'avons proposé dans notre première section, sa présence est requise pour légitimer le prédicat nominal. Notons que cette hypothèse explique de façon naturelle la réapparition de *e* sous sa forme forte dans un contexte prosodique où il porte l'accent, à savoir quand il se trouve en fin de phrase et doit légitimer la catégorie vide d'un prédicat déplacé «*Se yon dokte, li te ye*» (C'est médecin qu'il était). En d'autres termes, nous proposons que la tête aspectuelle des phrases copulatives du CH ne peut être phonologiquement réalisée que lorsqu'elle peut s'attacher à *s* ou quand elle porte l'accent du fait de sa position de fin de phrase¹⁰.

Il reste toutefois à expliquer la surprenante apparition de *se* dans les structures du type (17). Comme nous le montrons dans la section suivante, plusieurs tests servant à identifier la position du NP initial dans des phrases où *se* et la négation apparaissent ensemble, amènent à la même conclusion: le NP initial n'est jamais dans la position sujet, il doit être disloqué. Il semble en fait que les phrases qui ne manifestent pas une distribution complémentaire entre *se* et la négation ou le Temps manifestent par ailleurs une distribution complémentaire entre *se* et tout constituant en position sujet.

4.3 Une distribution complémentaire avec les sujets

Quelle est la structure des constructions copulatives où *se* et une autre catégorie fonctionnelle apparaissent ensemble? Le statut du NP initial constitue la différence évidente entre ces constructions copulatives et celles dans lesquelles *se* et une autre catégorie fonctionnelle sont incompatibles. Dans les exemples où *se* et *pa* ou *te* s'excluent mutuellement, le sujet apparent est un pronom. Dans les phrases où *se* et *pa* ou *te* peuvent apparaître ensemble, le sujet apparent est un NP plein. On sait, par ailleurs, qu'il n'y a aucune raison de douter qu'un pronom sujet occupe une position sujet en CH puisque cette grammaire ne correspond pas à une

⁹ Voir Cadely (1990) pour une étude phonologique des effets du hiatus dans cette langue.

¹⁰ Nous supposons que dans les phrases négatives telles que «*li pa frè'm*» (Il n'est pas mon frère) le même effacement phonologique du *e* intervient. Le marqueur du temps Passé dans «*li te frè'm*» (Il était mon frère) serait le résultat d'une adjonction de *t* et *e* soit à travers un processus de clitisation, comme dans *t'ap* (conditionnel), soit à travers un mouvement de tête.

langue dite pro-drop, pas plus qu'à une langue avec clitiques syntaxiques¹¹. Cette conclusion, toutefois, ne s'impose pas quand l'élément initial est un NP. Dans ce dernier cas, il se pourrait que ce NP initial occupe une position disloquée. Si cela était le cas, ces deux constructions en apparence identiques auraient en fait une structure différente. Comme nous allons le montrer, cette supposition s'avère correcte. Le paradigme (26) présente des exemples typiques de la dislocation à gauche en CH¹²:

- (26) a. Jan, li pati
Jean, il (est) parti
- b. Mari, Jan renmen li
Marie, Jean aime 3ps
Marie, Jean l'aime

En CH, comme dans bien d'autres langues, les éléments disloqués doivent être associés avec des pronoms de rappel. Si un pronom est lui-même disloqué, il doit avoir une forme morphologique différente de celle des pronoms en position argumentale. Les pronoms sujets réguliers sont morphologiquement simples, les pronoms disloqués sont des formes composées du type *li-menm*, *mwen-menm*, etc. Un exemple de pronom disloqué est présenté en (27):

- (27) *li-menm*, li pati
lui-même, il (est) parti

Les formes pronominales disloquées et argumentales sont en distribution complémentaire¹³: en (28a) les pronoms simples ne peuvent apparaître en position disloquée et en (28b), les pronoms complexes sont exclus de la position sujet:

- (28) a. *li, li pati
il, il (est) parti

¹¹ Degraff (1991) présente une analyse contraire. Pour une analyse critique de cette dernière position, voir Déprez (1992a). Voir Cadely (1990) qui propose une analyse des pronoms du CH en termes de clitiques phonologiques et Déprez (1992b).

¹² Une personne lectrice anonyme nous signale un problème que toute analyse devra éventuellement résoudre: si «Jan se pa yon dokte» et «Jan li pa yon dokte» ont la même structure, comment peut-on déterminer le choix de se par rapport à li? Nous n'avons pas de réponse à cette question dans l'état actuel de la recherche.

¹³ Cette situation ne semble pas juste pour une certaine variété de CH où une forme forte du pronom li paraît tout aussi acceptable que *li-menm* dans une phrase telle que «li, li pa konne'm» (lui, il ne me connaît pas), contrairement aux exemples en (28) dans le texte. Nous ne développerons pas cet aspect de la dislocation phonologiques.

- b. *li-menm pati
lui-même (est) parti
- c. [li-menm [*pro* pati]]

Notons que le fait que le CH n'est pas une langue de type «pro- drop» explique l'agrammaticalité de (28b). En effet, même si on assignait à (28b) la structure sous-jacente (28c), où le pronom complexe est en position disloquée et un pronom vide est en position sujet, la phrase serait exclue du fait que le pronom vide n'est pas légitimé. L'exemple (27) montre, en fait, que les formes complexes, comme les NPs, doivent être associées avec des pronoms lexicaux dans la position sujet.

Revenons maintenant aux constructions copulatives où **se** et **pa** apparaissent ensemble. Comme nous l'avons vu, ces constructions sont agrammaticales lorsque le sujet est un pronom sujet régulier. Notons par contraste qu'elles sont parfaitement acceptables avec les pronoms disloqués:

- (29) li-menm se pa frè'm
lui, ce n'est pas mon frère

La grammaticalité de (29) présente un premier argument à l'appui de l'hypothèse d'une dislocation du NP initial. La distribution du quantifieur nu en CH en présente un second. Nous centrerons nos remarques sur le quantifieur négatif **pesonn**.

Comme on l'observe en (30), **pesonn** requiert la présence de la particule négative **pa**.

- (30) a. Pesonn pa vini
Personne NEG venir
- b. *Pesonn vini

De plus, comme l'indique (31), **pesonn** ne peut jamais apparaître en position disloquée. La non-apparition d'un quantifieur dans une position disloquée est un fait commun à travers les langues et est probablement dû à des facteurs sémantiques que nous ne considérerons pas ici.

- (31) a. *Pesonn, yo pa vini
Personne, ils NEG venir
- b. *Pesonn, Mari pa renmen (yo)
Personne, Marie NEG aimer (eux)

L'élément intéressant pour notre propos est que, étant donné que **pesonn** ne peut être disloqué, notre analyse prédit qu'il ne devrait pas pouvoir apparaître dans des constructions avec **se** et **pa**. Comme on l'observe en (32c), cette prédiction est vérifiée.

- (32) a. *Pesonn se zanmi'm
 b. Pesonn pa zanmi'm
 c. *Pesonn se pa zanmi'm
 Personne SE Neg ami Poss
 Personne n'est mon ami

L'exemple (32a) est indépendamment rejeté en raison de la présence obligatoire de la négation avec **pesonn**. Lorsque cette condition est satisfaite en (32b) et que le quantifieur peut apparaître en position sujet, la construction est grammaticale. Par contre en (30c), étant donné la présence de la négation, **se** doit occuper la position sujet. **Pesonn** est donc forcé d'apparaître dans une position disloquée, ce qui est impossible; tel que prévu, la phrase est rejetée comme agrammaticale.

Pour un dernier test montrant des effets similaires, tournons-nous maintenant vers les constructions interrogatives. Comme l'ont indiqué Koopman (1982) et Déprez (1992b), **ki** est limité aux extractions du sujet et ne peut apparaître avec d'autres questions. Si comme nous le suggérons, le sujet est disloqué dans les constructions où **se** est en présence d'autres éléments fonctionnels, nous faisons la prédiction qu'une question avec **ki** sera inacceptable dans ces cas. Cette prédiction se vérifie. L'occurrence de la particule **ki** devient un bon test pour la position de sujet¹⁴. Quant aux structures copulatives, nous observons que l'extraction du sujet est possible lorsque soit **se**, soit **pa** est présent dans la phrase, mais impossible lorsque les deux apparaissent ensemble:

- (33) a. kisa ki se yon legum?
 Qu'est-ce qui (laquelle de ces choses) est un légume
 b. kisa ki pa yon legum?
 Qu'est-ce qui (laquelle de ces choses) n'est pas un légume

¹⁴ La particule interrogative **ki** a la même distribution que l'effet que/qui bien connu en français, duquel il est sans doute dérivé. Koopman (1982) analyse la particule interrogative **ki** comme la stratégie du CH pour éviter les violations du ECP dans l'extraction du sujet. Cette analyse apporte une explication convaincante à la restriction de **ki** aux contextes de l'extraction du sujet.

- c. *kisa ki se pa yon legum?
Qu'est-ce qui (laquelle de ces choses) n'est pas un légume

La grammaticalité de (33)a et b confirme le fait que comme tous les sujets, les sujets de structures copulatives peuvent être extraits. Si c'est le cas, alors qu'est-ce qui ne va pas avec (33c)? Il n'y a qu'une seule réponse possible. Contrairement à (33a) et (33b), l'extraction en (33c) ne provient pas de la position sujet; c'est-à-dire la trace de l'extraction en (33c) n'est pas en position sujet. Notre analyse assigne la structure (34) à (33c):

- (34) CP [kisa ki_{AGRP} [t_{AGRP} [se [pa TP_{PRED} [yon legum]]]]]

En (34), la trace de *kisa ki* n'est pas en position A et ne peut pas ainsi être définie comme une variable. Par conséquent, le quantifieur-wh n'a pas de variable à lier, et (33c) est exclu par l'impossibilité de trouver une quantification à vide, tel que proposé par Chomsky (1981).

Nous savons indépendamment que la grammaire du CH ne permet pas les pronoms référentiels vides (Vinet 1990, Déprez 1992a). C'est donc qu'en (29), plus haut, la position sujet est remplie. Puisque, comme nous l'avons vu, les pronoms disloqués ne peuvent apparaître en position sujet, le seul candidat possible pour occuper cette place est l'élément *s(e)*. On doit donc en conclure que, dans des exemples comme (29), *se* peut d'une part apparaître en position sujet, Spec AGRP en nos termes et d'autre part assumer le rôle de pronom résomptif qui est requis dans les constructions disloquées. La structure de (29) serait donc la suivante:

- (35) AGRP [li-menm_{AGRP} [se [pa TP [t_{ASP} t [PRED [...]]]]]]

Un appui à cette analyse provient du fait que, comme on l'observe en (36), la phrase devient agrammaticale si un pronom sujet supplémentaire est inséré:

- (36) *li-menm, li se pa frè'm
lui-même, il n'est pas mon frère

Rappelons que les pronoms sujets doivent apparaître dans la position sujet. En (36), cette condition n'est pas remplie parce que la position sujet est déjà occupée par *se*, ce qui explique l'agrammaticalité.

La structure (35) pose toutefois problème. Notons en effet que dans cette structure, *e* passe par-dessus la négation. Si comme nous l'avons supposé jusqu'à présent, *pa* occupe la tête d'une catégorie fonctionnelle, cette dérivation représente

une violation de la minimalité et devrait être exclue. Il existe en effet des cas plus clairs où l'on semble observer un mouvement de tête à tête qui s'est produit par-dessus la négation. Piou (1982) a en effet montré que les modaux pouvaient soit précéder, soit suivre la négation:

- (37) a. li met pa vini
Il/elle peut ne pas venir (lecture épistémique)
- b. li pa met vini
Il/elle ne peut pas venir (lecture radicale)

L'exemple (37a) suggère qu'il y aurait une projection fonctionnelle au-dessus de la négation dans laquelle les modaux peuvent se déplacer. Il se pourrait donc que, contrairement à notre hypothèse, **pa** soit une sorte d'adverbe réalisé peut-être dans le spécifieur du temps plutôt que la tête d'une catégorie fonctionnelle. Ceci permettrait de résoudre le problème posé par la violation de la minimalité dans la structure (35) sans remettre en cause l'analyse de la section 4.2. Mais il y a par ailleurs de bonnes raisons de penser que la négation est bien une tête en CH. En particulier, cette hypothèse permet de rendre compte du fait que le verbe ne précède pas en général la négation. Comment en ce cas résoudre le problème posé par le mouvement apparent de **e** par-dessus la négation? Une solution plausible et pleinement compatible avec notre analyse serait de proposer que dans les cas du type «Jan se pa yon dokte», la négation n'est pas ici une négation phrastique mais plutôt une négation de constituant. La structure de ce type d'exemple serait alors la suivante:

- (38) AGRP [Jan AGRP [s(e) TP [t ASPP [t [pa [yon dokte]]]]]]

Dans (38), la négation est attachée au prédicat et n'est pas une tête. De ce fait, elle n'intervient pas pour bloquer le mouvement de **e** qui est désormais libre de monter jusqu'à la tête de AGR¹⁵. Cette hypothèse semble soutenue par un fait noté par Pompilus (1978). Ce dernier remarque que les phrases négatives où **se** et **pa** cooccurrent annoncent toujours une affirmation contraire. En d'autres termes, la négation est ici contrastive, un trait typique de la négation de constituant qui n'est jamais nécessaire dans le cas d'une simple négation phrastique. Par ailleurs, comme

¹⁵ Nous pouvons ici encore comparer avec l'anglais qui permet deux formes négatives différentes des phrases copulatives, l'une avec une copule non clitique, l'autre avec une copule cliticisée:

(i) a. John isn't rich
b. John's not rich, (he is incredibly wealthy)

Dans le premier cas, la négation est elle-même une forme cliticisée. Dans le second cas, par contre, la structure peut être interprétée comme manifestant une négation de constituant et non une négation phrastique.

le montre l'exemple suivant, cette négation semble pouvoir rester attachée au prédicat quand celui-ci est déplacé:

- (39) Se [pa yon dokte] li ye
 SE pas un médecin il/elle YE
 Il n'est pas médecin

Notons que la conjonction de la structure présentée plus haut en (22) et la structure en (35) rend parfaitement compte de l'agrammaticalité en (36) ainsi que de celle des constructions copulatives où les pronoms sujets apparaissent à la fois avec se et la négation, comme dans «* li se pa frè'm». Dans ces phrases, se entre en compétition avec les pronoms sujets pour occuper la position sujet. Par ailleurs, puisque la phrase est négative, il est clair que s ne peut ici jouer le rôle de particule affirmative, et ne peut donc être généré dans la tête de EP¹⁶.

On observe le même type d'agrammaticalité lorsque les pronoms sujets apparaissent à la fois avec se et la particule du temps passé te, comme nous l'avons vu plus haut et tel qu'illustré en (40):

- (40) a. *li sete frè'm
 Il SE Passé mon frère (Il était mon frère)
- b. Jan sete frè'm
 Jean SE Passé mon frère (Jean était mon frère)

En (40a), se est en compétition avec le pronom sujet pour occuper la position sujet et, tel que prédit par notre analyse, la structure est rejetée. Des phrases comme (40b) ont alors une structure telle qu'en (41):

- (41) AGRP [Jan AGRP [s(e) te TP [t ASPP [t PRED [frè'm]]]]]

Quant à se, ou plus précisément s, il est généré dans le Spec de AGRP et un e est ensuite ajouté pour des raisons phonologiques (voir *s'te). Nous en concluons que dans les phrases où se et pa peuvent apparaître ensemble, se doit être capable d'occuper la position sujet. Il est donc clair que dans des phrases telles que (40), le NP initial ne peut lui aussi occuper la position sujet. Il doit, en fait, être disloqué.

¹⁶ Il est bien clair, en effet, que même si la négation n'occupe pas la tête de la proposition E dans ces cas, s ne pourra être généré dans cette projection pour des raisons d'incompatibilité sémantique. De ce fait, dans ces phrases négatives, comme nous le démontrons par la suite, s ne peut être généré que dans la position sujet.

- (42) a. Jan se pa frè'm
Jean n'est pas mon frère
- b. Jan sete frè'm
Jean n'était pas mon frère

Les différentes constructions analysées ci-dessus apporte un appui solide aux structures en (22) et (35) où s(e) apparaît soit dans le Spec AGRP, en tant que sujet, soit dans le Spec EP (ou Spec TP). Une question demeure, cependant, en ce qui a trait à (35): quel est le statut de la particule s(e) lorsqu'elle apparaît en position sujet. Nous suggérons que s(e) dans ce cas est un pronominal. Des preuves empiriques soutiennent cette hypothèse. Comme on l'observe en (41), lorsque s(e) est en position sujet, il est uniquement compatible avec les pronoms disloqués de la troisième personne et non pas avec ceux de la première et deuxième personnes.

- (43) a. *mwen-menm, se pa zanmi ou
moi-même, il NEG ton ami
- b. *ou-menm, se pa zanmi ou
toi-même, il NEG ton ami
- c. li-menm, se pa zanmi ou
lui-même, il n'est pas ton ami
- d. yo-menm, se pa zanmi ou
eux-mêmes, ils ne sont tes amis

(43) suggère que se est un élément pronominal de la troisième personne et comme tel, il ne peut servir de pronom résomptif pour des éléments disloqués qui ne s'accordent pas en personne avec lui. Rappelons que, contrairement à ce que nous avons montré plus haut, lorsque s(e) apparaît dans le Spec de EP (ou Spec de TP), il est compatible avec les pronoms sujets de toute personne. Les exemples pertinents sont répétés ci-dessous en (44):

(44) *Première personne du pronom singulier*

- a. mwen se frè ou
Je suis ton frère

Deuxième personne du pronom singulier

- b. ou se frè'm
Tu es mon frère

De notre point de vue, cette différence provient du fait que lorsque *se* est une particule assertive, il n'a pas de valeur pronominale. Il s'agit d'une particule assertive et en tant que telle, elle n'interfère pas avec les modèles requis dans l'accord. Par ailleurs, (44) montre bien que *se* dans ces constructions ne saurait être une tête fonctionnelle d'accord¹⁷. Lorsque *s(e)* est en position sujet, par contre, il n'est compatible qu'avec les éléments disloqués de la troisième personne. Nous assumons donc que *se* porte de façon intrinsèque les traits du Cas nominatif et ceux de la troisième personne. Ceci rend compte de (45) et du fait que *se* ne peut jamais apparaître dans d'autres positions argumentales, telle la position objet:

- (45) *m vle se
Je veux ceci

Notre subdivision du *se* en *s + e* permet donc de rendre compte des propriétés ambiguës du *se* qui apparaît d'une part comme un pronominal et d'autre part comme une copule. De la même façon, en arabe et en hébreu, les éléments dits H (*huwa* et *hu*) ont aussi été analysés comme des éléments ambigus. Dans les sections suivantes, nous présenterons les constructions prédicatives de ces langues et tenterons d'étendre l'analyse proposée pour le CH.

5. Les structures copulatives de l'arabe marocain

Nous avons vu dans l'introduction de cet article que l'arabe marocain permet, tout comme le CH, des constructions prédicatives sans copule et requiert un élément de type pronominal lorsque le prédicat est un NP. Nous illustrons rapidement en 5.1 les faits parallèles entre ces deux grammaires et en 5.2, les faits non parallèles.

5.1 Les faits non parallèles

En AM, les formes pronominales H de la troisième personne varient en genre et en nombre avec le sujet. Notons toutefois que, tout comme en CH, l'élément de forme pronominal qui tient le rôle de la copule ne s'accorde pas en personne:

¹⁷ C'est en cela que le *s* du créole diffère de *c'* du français. Le *c'* du français est un pronom alors que le *s* du créole peut être également une particule d'affirmation. Dans ce cas, il n'est pas pronominal et n'occupe pas la position sujet. Cette dernière possibilité est impossible en français: «* il c'est un docteur».

- (46) a. ana huwa l-mudir
Je H3sm le directeur
- b. Fatima hiyya l-mudira
Fatima H3sf la directrice
- c. Ahmed w-Omar huma l-mudirin
Ahmed et Omar H3pl les directeurs
- d. Fatima w-Malika huma l-mudirat
Fatima et Malika H3pl les directrices

De la même façon qu'en CH, lorsque le prédicat correspond à une projection maximale de AP ou PP, l'élément H n'apparaît jamais en surface:

- (47) a. Ahmed (*huwa) mrid/ f-rabbat
Ahmed H malade/ à Rabat
Ahmed est malade/ à Rabat
- b. AGRP [Ahmed TP [e ASPP [mrid_i PRED [t_i]]]]

5.2 Les faits non parallèles

Malgré les similarités signalées ci-dessus, les deux grammaires présentent, cependant, des différences. Notons d'abord que l'élément H est compatible avec la copule au passé et au futur.

- (48) a. Ahmed kan huwa l-mudir
Ahmed Copule H le directeur
Ahmed était le directeur
- b. Ahmed gadykun huwa l-mudir
Ahmed sera le directeur

L'élément H, de surcroît, est compatible avec la négation comme le montre l'exemple suivant:

- (49) Ahmed masi huwa l-mudir
Ahmed Neg H le directeur
Ahmed n'est pas le directeur

Observons que dans ces cas, l'élément H occupe une position en dessous de T et de la négation. Nous pouvons donc supposer ici que, comme l'élément e/ye du CH, l'élément H de l'AM est directement généré dans la tête de ASPP

Observons que dans ces cas, l'élément H occupe une position en dessous de T et de la négation. Nous pouvons donc supposer ici que, comme l'élément *e/ye* du CH, l'élément H de l'AM est directement généré dans la tête de ASPP

(50) AGRP [Ahmed TP [kan ASPP [huwa PRED [...]]]]

Toutefois, contrairement à ce que l'on observe en CH, l'élément H n'est pas une forme clitique. De ce fait, il ne disparaît pas quand d'autres éléments fonctionnels sont présents.

L'AM illustre donc de façon transparente la structure que nous avons proposée pour le CH. Notons par ailleurs que, bien que pronominal en apparence, *huwa* n'est pas en distribution complémentaire avec des sujets pronominaux, même en présence d'un autre élément fonctionnel:

- (51) a. ana huwa l-mudir
Je suis le directeur
- b. ana kan huwa l-mudir
Je Passé H le directeur
- c. ana gadykun huwa l-mudir
Je Futur H le directeur
- d. ana masi huwa l-mudir
Je Neg H le directeur

De notre point de vue, ceci est attendu du fait que l'élément H n'est pas un clitique et qu'il n'a pas besoin de fusionner avec aucun autre élément.

6. Les structures copulatives de l'hébreu moderne¹⁸

La grammaire de l'hébreu moderne présente également des faits à la fois parallèles et différents de la grammaire du CH et nous les présentons ci-dessous afin de montrer comment la structure que nous avons proposée (AGRP NEG TP ASPP) peut s'adapter ici.

¹⁸ En plus de notre informateur, nous avons également utilisé les données fournies dans Doron (1983) et Rapoport (1986). Nous tenons à remercier Edit Doron, Tova Rapoport, Betsy Ritter, Nomi Shir et Ur Shlonsky pour des discussions à des moments variés, sur les données de l'hébreu moderne.

6.1 *Les faits parallèles*

En hébreu tout comme en AM, les formes pronominales qui apparaissent avec des prédicats nominaux dans les constructions prédicatives s'accordent en genre et en nombre avec le sujet mais non pas en personne, voir (52a):

- (52) a. ani hu ha-more (Rapoport 1986)
 Je H3sm le professeur
- b. ha-yalda hi ha-mora
 la fille H3sf la professeure
- c. david ve-tali hem ha-morim
 David et Tali Hpl les professeurs

De façon intéressante, nous remarquons que l'hébreu présente de nombreuses similarités avec les faits du CH discutés ci-dessus (section 4) en ce qui a trait à la distribution complémentaire de la particule de négation avec les sujets. En effet, *hu* peut être en distribution complémentaire avec la particule de négation lorsque le sujet est un pronom¹⁹:

- (53) a. ani hu ha-more
 Je suis le professeur
- b. ani lo ha-more
 Je ne suis pas le professeur
- c. *ani hu lo ha-more

¹⁹ Cette distribution complémentaire avec le pronom de la première personne ne se reproduit pas toujours de façon aussi régulière avec les pronoms des autres personnes, tel qu'illustré ci-dessous:

(i) *Pronom à la deuxième personne au singulier*

- a. ata (hu) ha-more Tu H le professeur
b ?*ata hu lo ha-more Tu H Neg le professeur
c. ata lo ha-more
 Tu Neg le professeur
 Tu n'es pas le professeur

(ii) *Pronom à la troisième personne du singulier*

- a. * hu hu ha-more
 Il H le professeur
b. * hu hu lo ha-more
 Il H Neg le professeur
c. hu lo ha-more
 Il n'est pas le professeur

Notons, toutefois, que dans le dialecte étudié par Rapoport (1986), l'exemple (iia) est considéré comme acceptable.

Il est également important d'ajouter que certains locuteurs, notamment Edit Doron, communication personnelle, peuvent accepter les exemples du type (iib) et aussi «ani hu lo ha-more» seulement s'il y a une lecture avec emphase qui pourrait se traduire de la façon suivante: «Je ne suis pas vraiment le professeur» ou pour (iib), «Il n'est pas vraiment le professeur».

Soit **hu**, soit **lo** peut être présent dans la phrase, mais si les deux apparaissent ensemble, la phrase est rejetée comme on le constate en (53c). En (54), cependant, nous constatons que comme en CH, **hu** est apparemment compatible avec la négation lorsque le sujet est un NP. Ceci nous amène à suggérer que le NP initial n'est pas en position sujet, mais plutôt en position disloquée:

- (54) dani hu lo ha-more (Rapoport 1986)
 Dani n'est pas le professeur

On observe de façon générale que les pronoms ne peuvent pas être disloqués en hébreu²⁰, tel qu'illustré en (55):

- (55) a. *hi, hi rokedet
 elle, elle danse
- b. *hu, hu ha-more
 lui, il est professeur

Ceci explique la distribution complémentaire observée en (53). De même, la distribution du quantifieur **af exad** (personne) se comporte de façon identique à **pesonn** en CH. En effet, il exige la présence de la négation, comme en (56), et il ne peut apparaître en position disloquée:

- (56) af exad lo yafe
 personne Neg beau
 Personne n'est beau
- (57) a. *af exad hu lo xaver seli
- b. af exad lo xaver seli
 personne n'est mon ami

Puisque le quantifieur **af exad** ne peut être disloqué, notre analyse prédit qu'il ne peut apparaître en même temps que **hu** et **lo**. C'est ce que nous constatons en (57a) ci-dessus.

L'ensemble de ces faits semble suggérer que **hu**, tout comme **se** en CH, pourrait être un élément à la fois verbal et nominal. Si c'était le cas, il se pourrait que la forme **h(u)** tout comme le **se** soit le résultat d'un processus de cliticisation en FP.

²⁰ Rappelons que l'hébreu n'est pas une langue «pro-drop», au temps présent. La position sujet est vide en surface uniquement au temps passé et futur, à la première et à la deuxième personne seulement.

6.2 *Les différences*

Les deux grammaires présentent toutefois des différences importantes quant aux conditions d'apparition de la forme pronominale. Contrairement aux faits du CH, Doron (1983) et Rapoport (1986) ont indiqué que l'hébreu permet facultativement la forme pronominale avec les prédicats adjectivaux «David (hu) xoli» (David est malade). De ce point de vue, le parallèle entre les deux grammaires devient plus chaotique. En ce qui a trait au comportement syntaxique de la forme pronominale, la division quant à la légitimisation du prédicat semble s'opérer de façon différente dans la grammaire de l'hébreu moderne et nous laissons cette question ouverte (voir note 7).

7. Conclusion

Dans la première partie de ce travail, nous avons proposé que *se* est un élément fonctionnel qui permet la réalisation syntaxique de la prédication. Dans la deuxième partie, nous avons vu que *se* est un élément composite qui correspond en fait à deux éléments lexicaux distincts apparaissant dans le lexique comme une forme pronominale ou affirmative *s* et une tête aspectuelle *e* (forme faible). Comme nous l'avons montré, cette tête aspectuelle n'est phonologiquement réalisée que lorsqu'elle peut s'attacher à *s* (*se*) ou lorsqu'elle porte l'accent, du fait de sa position en fin de phrase (*ye*). L'étude syntaxique de *se* est donc reliée à des phénomènes de nature phonologique. De là toute sa complexité.

Viviane Déprez et Marie-Thérèse Vinet
Rutgers University et Université de Sherbrooke

Références

- ABNEY, S. (1987) *The English Noun Phrase in its Sentential Aspect*, thèse de doctorat inédite, MIT.
- BAKER, M. (1988) *Incorporation: A Theory of Grammatical Function Changing*, Université de Chicago.
- BELLETTI, A. (1991) *Generalized Verb-Movement*, MIT Press.
- BENVENISTE, E. (1966) «Être et Avoir dans leurs fonctions linguistiques», *Problèmes de linguistique générale*, Minuit, pp. 187-207
- CADELY, J.-R. (1990) «Syntaxe et phonologie des éléments clitiques du créole haïtien», miméo., UQAM.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris.
- CHOMSKY, N. (1986) *Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use*, New York, Praeger.
- CHOMSKY, N. (1989) «Some notes on the economy of derivation and representation» in I. Laka & A. Mahajan (éd.), *MIT Working Papers in Linguistics*, n° 10, Département de linguistique et philosophie, MIT.
- DAMOISEAU, R. (1987) «Situation de communication et fonctionnement de la langue en créole haïtien: approches pour une analyse», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 6, n° 2, pp. 89-106.
- DÉCHAÎNE, M.-R. (1991) «Predicates and the TP hypothesis», communication présentée à l'Atelier sur les relations entre lexique et syntaxe, UQAM, Montréal, 15-16 juin.
- DEGRAFF, M. (1991) «Haitian Creole and the pro-drop parameter», communication présentée au congrès annuel de la Société pour les langues créoles, LSA, 3-6 janvier, Chicago, miméo., Université de Pennsylvanie.
- DÉPREZ, V. (1992a) «Is Haitian Creole really a pro-drop language» *Travaux de recherche sur le créole haïtien*, vol. 11, pp. 23-41, UQAM, Montréal.
- DÉPREZ, V. (1992b) «Raising constructions in Haitian Creole», *Natural Language and Linguistic Theory*, vol. 10, n° 2, pp. 191-231.

- DÉPREZ, V. & M.-T. VINET (1991) «SE in Haitian Creole: An ambitious X' category», communication présentée au Congrès annuel de la Société pour les langues créoles, LSA, 3-6 janvier, Chicago.
- DÉPREZ, V. & M.-T. VINET (1992) «Predicative constructions and functional categories in Haitian Creole», communication présentée à l'Atelier de GLOW sur les langues créoles et africaines, Lisbonne.
- DORON, E. (1983) *Verbless Predicates in Hebrew*, thèse de doctorat inédite, Université du Texas à Austin.
- FASSI FEHRI, A. (1989) «Arabic passive affixes as aspectual predicates», miméo., Université de Rabat.
- FASSI FEHRI A. (1991) «Participles and adjectives», miméo., Université de Rabat.
- FUKUI, N. & M. SPEAS (1986) «Specifiers and projections», miméo., MIT.
- GRIMSHAW, J. (1991) «Extended projection», *GLOW Newsletter*, n° 26, Foris Publications.
- HALE, K. & S. J. KEYSER (1989) «On some semantic rules in the lexicon», miméo., MIT.
- KAYNE, R. (1989) «Null subjects and clitic climbing», in O. Jeaggli & K. Safir (éd.), *The Null Subject Parameter*, Dordrecht, Reidel.
- KIHM, A. (1989) «What is it that you said? A study of obligatory focalization in two creoles and beyond», miméo., CNRS/UQAM.
- KITAGAWA, Y. (1986) *Subjects in Japanese and English*, thèse de doctorat, Université du Massachusetts.
- KOOPMAN, H. (1982) «Les questions», in Lefebvre & al. (éd.), *Syntaxe de l'haïtien*, pp. 204-251, Karoma Publishers.
- LAKA, I. (1990) *Negation in Syntax: On the Nature of Functional Categories and Projections*, thèse de doctorat inédite, MIT.
- LEBLANC, A. (1989) «Le statut syntaxique des adverbes de temps en créole haïtien», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 2, pp. 41-63.
- LEFEBVRE, C. & al. (1982) *Syntaxe de l'Haïtien*, Karoma Publishers.
- LEFEBVRE, C. & D. MASSAM (1988) «Haitian creole syntax: A case for DET as creole head», *The Journal of Pidgin and Creole Languages*, vol. 3, n° 2, pp. 23-41.

- LEFEBVRE, C. & E. RITTER (1990) «*Two types of predicate doubling adverbs in Haitian Creole*», communication présentée à la Conférence sur le focus et les relations grammaticales en créole, Chicago.
- LUMSDEN, J. (1990) «The bi-clausal structure of Haitian clefts», *Linguistics*, vol. 28, n° 4, pp. 741-759.
- LUMSDEN, J. & C. LEFEBVRE (1989) «The parameters of predicate clefts», *Lexicon Project Working Papers*, n° 29, pp. 1-17.
- MITCHELL, E. (1991) «Evidence from Finnish for Pollock's theory of IP», *Linguistic Inquiry*, vol. 22, n° 2, pp. 373-378.
- OUHALLA, J. (1988) *The Syntax of Head Movement*, thèse de doctorat, University College, London.
- PIOU, N. (1982) «Le clivage du prédicat», in Lefebvre & al. (éd.), Karoma Publishers, pp. 122-151.
- POLLOCK, J.-Y. (1989) «Verb movement, universal grammar, and the structure of IP», *Linguistic Inquiry*, n° 20, pp. 365-424.
- POMPILUS, P. (1978) *Contribution à une étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien: phonologie et lexicologie*, Port-au-Prince, Caraïbes.
- RAPOPORT, T. (1986) *Copular, Nominal and Small Clauses: a Study of Israeli Hebrew*, thèse de doctorat inédite, MIT.
- TENNY, C. (1987) *Grammaticalizing Aspect and Affectedness*, thèse de doctorat, MIT.
- TRAVIS, L. (1984) *Parameters and Effects of Word Order Variation*, thèse de doctorat inédite, MIT.
- VINET, M.-T. (1989) «Nominal sentences in Haitian Creole and in Hebrew», communication présentée à la cinquième conférence annuelle de la Israel Association of Theoretical Linguistics, Université de Haïfa, juin.
- VINET, M.-T. (1990) «Observations théoriques sur les explétifs: le cas du créole haïtien», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 20, n° 1, pp. 195-214.
- VINET, M.-T. (1992) «La représentation de la copule vide», communication présentée à l'Atelier sur les relations entre lexique et syntaxe, Université McGill, Montréal, 28 février.
- ZANUTTINI, R. (1990) «Two types of negative markers», *NELS 20*, GLSA, Université du Massachusetts, Amherst, pp. 517-530.